

Première région française, des salaires plus élevés, un emploi plus dynamique

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 188 • Décembre 2024



Avec 17 000 salariés et un emploi qui reste dynamique, l'industrie pharmaceutique fait d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région française employeuse dans le secteur. Historiquement très présente, l'industrie pharmaceutique régionale est maintenant très internationalisée. Avec des métiers pouvant contribuer à la recherche, au développement ou à la production, ce secteur s'appuie sur une main d'œuvre qualifiée dont la moitié a moins de 44 ans. Il procure des salaires notablement plus élevés que le reste de l'industrie manufacturière, et la proportion de femmes y est majoritaire. Les salaires sont plus hauts dans la région qu'au niveau national et les effectifs plus dynamiques.

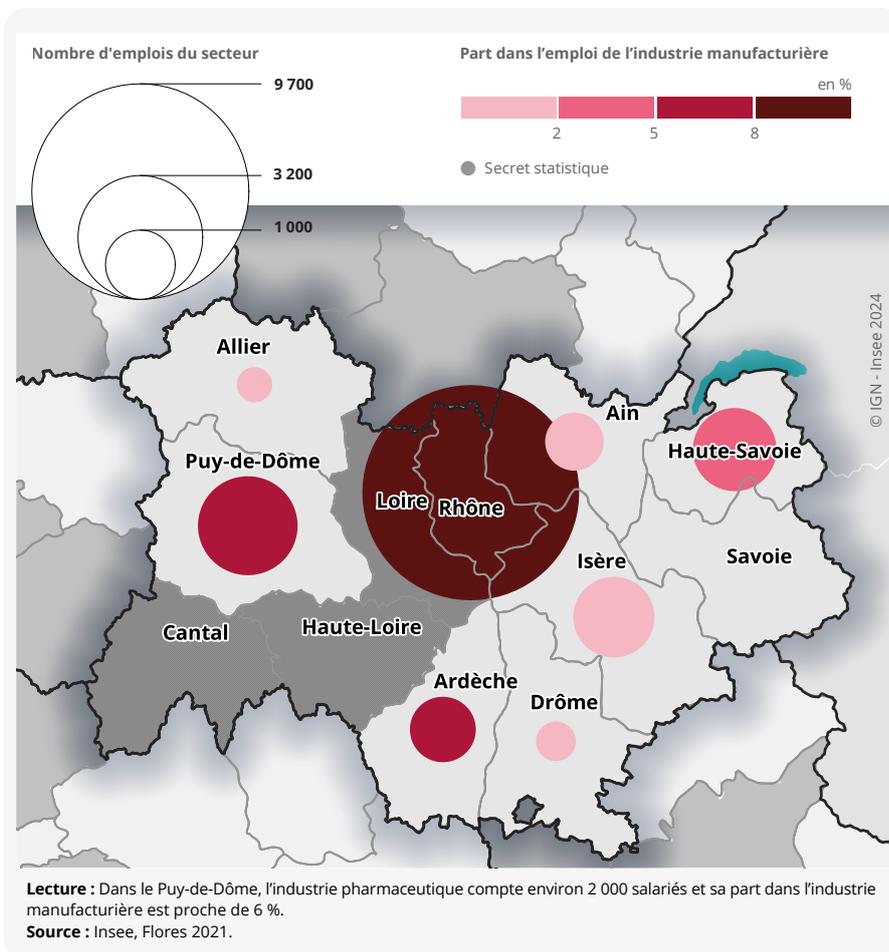
En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie pharmaceutique compte 17 000 emplois sur 78 400 en France, soit 22 %. Elle se positionne comme la première région d'implantation devant l'Île-de-France (14 000 emplois) et la Normandie (9 800 emplois). Le secteur représente 3,8 % des emplois salariés de l'industrie manufacturière et 0,5 % de l'emploi salarié total dans la région, sensiblement plus qu'en France (respectivement 2,8 % et 0,3 %).

L'industrie pharmaceutique régionale se compose de 92 établissements parmi 513 présents au niveau national (18 %). Ces établissements appartiennent à 73 entreprises au sens économique. Au sein de la région, la production pharmaceutique est particulièrement concentrée dans le Rhône, où se trouve la plus grande part des emplois (57 % des emplois régionaux du secteur) ► **figure 1**. Loin derrière, le Puy-de-Dôme accueille un autre pôle important (12 % de l'emploi). L'industrie pharmaceutique est également bien implantée en Haute-Savoie (9 %) et dans l'Isère (8 %).

Beaucoup d'établissements de taille conséquente

En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, l'essentiel des entreprises dont dépendent les établissements de l'industrie pharmaceutique correspond à des

► 1. Emploi dans l'industrie pharmaceutique par département en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



Lecture : Dans le Puy-de-Dôme, l'industrie pharmaceutique compte environ 2 000 salariés et sa part dans l'industrie manufacturière est proche de 6 %.

Source : Insee, Flores 2021.

entreprises de taille intermédiaire (ETI) (52 % des effectifs contre 38 % dans l'industrie manufacturière) et des **grandes entreprises** (GE) (41 % contre 23 % pour l'industrie manufacturière).

Les 10 % d'établissements les plus employeurs rassemblent plus de 55 % des salariés, soit une concentration légèrement plus marquée qu'en France (52 %).

Les dix plus grands établissements de la région relèvent de deux grandes entreprises et les autres, d'ETI. Parmi les trois plus gros établissements français du secteur, deux sont implantés dans le Rhône : le site de Sanofi à Marcy-l'Étoile, centre de production de vaccins d'importance mondiale, et Boiron, avec respectivement plus de 2 000 et plus de 1 000 emplois ► **encadré**.

Dans le secteur, le poids des **petites et moyennes entreprises** (PME) est marginal (7 % contre 31 % dans l'industrie manufacturière). Il n'y a presque aucune micro-entreprise (0,2 % contre 9 %).

L'emploi du secteur se porte bien

En 30 ans, l'évolution de l'emploi est très dynamique dans le secteur pharmaceutique, alors que l'ensemble de l'industrie manufacturière perd de nombreux emplois (perte de 28 % de ses effectifs sur la période) ► **figure 2**. Le secteur gagne en effet plus de 4 000 emplois pendant cette période, soit +31 %, une hausse plus marquée que dans l'ensemble de la France.

Toutefois, depuis 1989, certains établissements ont changé de secteur d'activité et ont quitté le champ de l'industrie pharmaceutique. Dans ce cas, il ne s'agit pas de disparitions d'emploi, mais de volumes d'emplois comptabilisés ailleurs. C'est pourquoi, dans la suite, les évolutions présentées sont à « contour constant », c'est-à-dire hors changements de secteur sur la période ► **méthodologie**. Elles diffèrent sensiblement des variations nettes.

Sur la période plus récente (2009-2021), l'industrie pharmaceutique régionale a gagné près de 2 500 emplois en variation à contour constant. Cette croissance de l'emploi peut se décomposer en deux effets. Tout d'abord, la majorité de ces nouveaux emplois reste le fait des établissements pérennes (1 500 emplois). Les créations d'établissements expliquent ensuite la hausse restante (1 000). Depuis 2015, la production pharmaceutique connaît une progression quasiment continue de ses effectifs (mis à part en 2018, année de stagnation). En 2020, année la plus fortement marquée par la crise sanitaire, le secteur a créé de l'emploi, à l'inverse de l'ensemble de l'industrie manufacturière. En 2021, l'évolution des effectifs s'accélère.

► Encadré - Une présence historique de grands groupes du secteur

Le groupe Sanofi est le fruit de la fusion ou regroupement de presque tous les grands acteurs de la pharmacie française (Marcel Mérieux, Rhône-Poulenc devenu Aventis et Sanofi). Au sein de ce groupe mondial se trouve la multinationale Sanofi Pasteur, qui est la division chargée de la production de vaccins. Une part de l'histoire de ce groupe s'enracine dans la région lyonnaise. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux. Par ailleurs, le groupe Rhône-Poulenc se constitue aussi dans la région lyonnaise dans l'entre-deux-guerres, en se spécialisant d'abord dans les colorants chimiques, la pharmacie et le textile synthétique. En 1968, le groupe Rhône-Poulenc acquiert la moitié du capital de l'Institut Mérieux. Dans les années 1990, Rhône-Poulenc se recentre dans les sciences de la vie, réputées à forte valeur ajoutée, avant de fusionner avec la firme allemande Hoeschst pour devenir Aventis.

Quant à Sanofi, il s'agissait originellement d'une start-up créée par des salariés d'Elf-Aquitaine en 1973, avant de devenir un grand groupe pharmaceutique, avec l'union avec les laboratoires Synthelabo. Le groupe Sanofi fusionne avec Aventis en 2004, et Sanofi-Aventis devient l'un des géants de l'industrie pharmaceutique mondiale.

L'importance de Sanofi dans l'économie locale s'appuie entre autres sur la présence du campus Sanofi Lyon, au cœur du biodistrict Lyon Gerland, spécialisé dans les sciences de la vie à Lyon. Créé en 2015, le campus rassemble, sur un seul et même site, le siège mondial de l'entité vaccins de Sanofi, ainsi que le second pôle tertiaire de Sanofi en France.

Sanofi Pasteur est le deuxième établissement du secteur privé en termes d'effectifs toutes catégories confondues dans la Métropole de Lyon derrière Keolis et devant Renault Trucks.

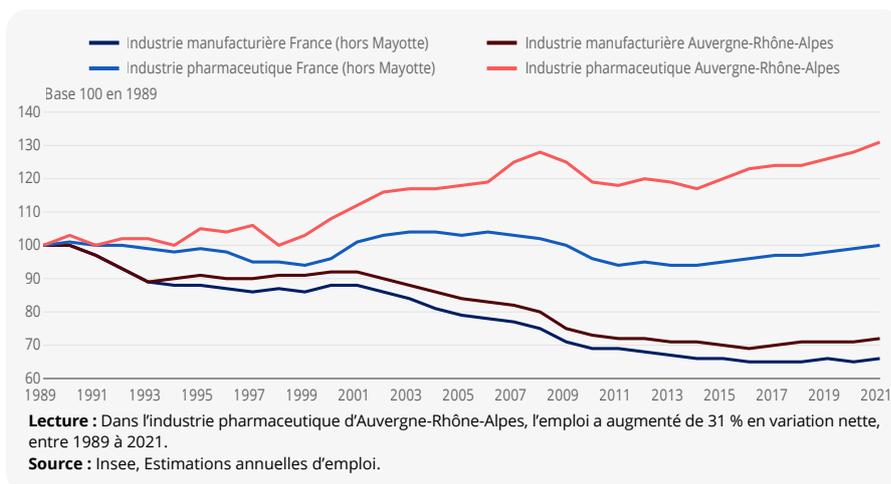
Boiron

En 1930, le Laboratoire central homéopathique rhodanien est créé à Lyon par René Baudry. Avec Henri Boiron notamment, ils créent, en 1932 à Paris, le Laboratoire central homéopathique de France, puis les Laboratoires Homéopathiques modernes (LHM). En parallèle, à Lyon, son frère jumeau Jean Boiron crée la Pharmacie homéopathique rhodanienne (PHR) qui fusionnera avec LHM en 1967, pour devenir le laboratoire Boiron. Le siège de Boiron est aussi une usine de production de produits pharmaceutiques : il est implanté à Messimy près de Lyon. Suite au déremboursement de l'homéopathie en France en 2019, Boiron se diversifie (notamment dans les autotests Covid et dans les produits au CBD). Boiron est aujourd'hui une multinationale française présente dans une cinquantaine de pays.

Boehringer est une multinationale allemande, fondée en 1885 à Ingelheim, en Rhénanie-Palatinat. Majoritairement implantée en France en Auvergne-Rhône-Alpes avec cinq établissements employeurs près de Lyon (le siège national se trouve à Lyon-Gerland, au cœur du biodistrict), l'entreprise est spécialisée dans la santé humaine et animale.

Cette présence dans la région devrait perdurer, car les acteurs du secteur continuent d'y porter des projets. Ainsi, Sanofi prévoit la mise en fonctionnement en 2025 du site de Modulus, première usine modulable de vaccins et biomédicaments au monde à Neuville-sur-Saône. Plusieurs lauréats français du PIIEC Santé « Med4Cure » (projet important d'intérêt européen commun) sont localisés en Auvergne-Rhône-Alpes.

► 2. Évolution de l'emploi depuis 1989



Les entreprises de taille intermédiaire, moteur de l'emploi

Entre 2009 et 2021, la hausse de l'emploi régional repose beaucoup sur le dynamisme des ETI. La progression de l'emploi dans les grandes entreprises de l'industrie pharmaceutique (près de 1 000 emplois supplémentaires) est

principalement dû au développement d'ETI qui, par leur croissance, ont intégré la catégorie des grandes entreprises au cours de la période ► **figure 3**. À contour constant, l'emploi baisse d'environ 200 unités dans les grandes entreprises, contre une croissance de 2 600 unités dans les ETI. La croissance des PME alimente de façon plus modeste l'emploi des ETI.

Une industrie très internationalisée

La quasi-totalité des effectifs salariés travaille pour une multinationale (96 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 95 % en France pour le secteur). La grande majorité des multinationales présentes dans la région est sous contrôle français (62 %), soit plus qu'en France (57 %). Les établissements rattachés à une multinationale française emploient ainsi presque deux fois plus de salariés (près de 10 300 emplois en équivalents temps plein) que les multinationales étrangères (5 800).

Toutefois, le secteur reste beaucoup plus dépendant de l'étranger que l'ensemble de l'industrie. La part des multinationales étrangères est beaucoup plus élevée dans l'industrie pharmaceutique que dans l'industrie manufacturière (35 % contre 11 %).

Sur la période 2009-2021, les établissements rattachés à une multinationale française ont créé, à contour constant, plus de 1 200 emplois contre un millier pour les multinationales étrangères.

Des effectifs très qualifiés et des salaires élevés

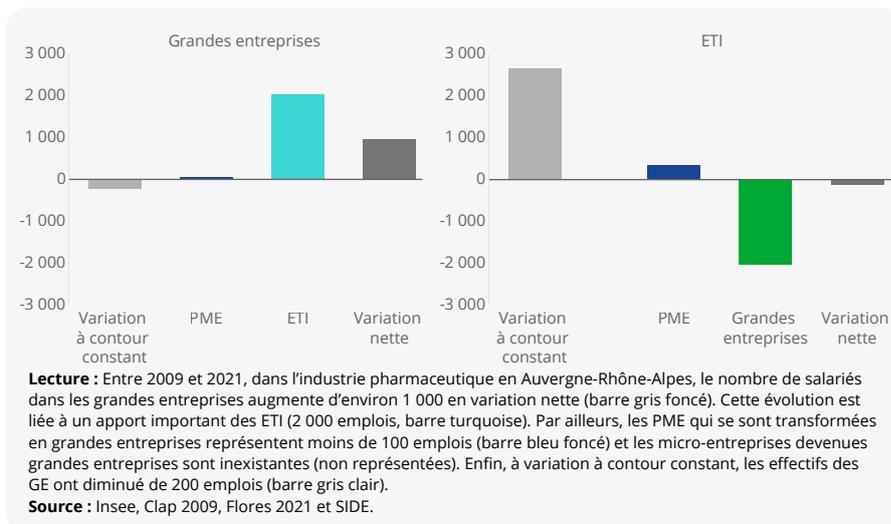
Les salariés de l'industrie pharmaceutique sont, en moyenne, nettement plus qualifiés que ceux de l'industrie manufacturière. Les cadres et professions intermédiaires sont les plus représentés. Un tiers des salariés sont cadres (33 % contre 21 % dans l'industrie manufacturière). De même, les professions intermédiaires y sont également plus fréquentes (40 % contre 23 %). À l'inverse, les ouvriers y sont nettement moins présents (22 % contre 46 %). Au fil du temps, les qualifications sont en hausse, avec principalement une augmentation de la part des cadres (+6 points depuis 2010) au détriment de la part d'ouvriers (-6 points).

Du fait d'un profil plus qualifié de ses salariés, l'industrie pharmaceutique se caractérise par des salaires plus élevés. En 2021, le **salaire** mensuel net en équivalent temps plein est de 3 710 euros dans l'industrie pharmaceutique, contre 2 780 euros dans l'industrie manufacturière

► **figure 4**. En Auvergne-Rhône-Alpes, parmi l'ensemble des industries manufacturières, seuls les salariés du secteur du raffinage perçoivent des salaires plus élevés. Par contraste, les salaires mensuels nets dépassent à peine les 2 000 euros dans les industries alimentaires et celles de l'habillement.

En France, les salaires de la fabrication de produits à base de tabac (activité absente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes) et la fabrication d'autres matériels de transports (bateaux, navires, rames de train, etc.) sont également supérieurs à ceux de l'industrie pharmaceutique.

► 3. Décomposition de la variation des effectifs salariés de l'industrie pharmaceutique selon les changements de catégorie d'entreprises entre 2009 et 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes



► 4. Salaire net par secteur et sexe en 2021

Secteur	Salaires en Auvergne-Rhône-Alpes (en euros)			Part des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)	Salaires en France (en euros)			Part des femmes en France (en %)
	Ensemble	Homme	Femme		Ensemble	Homme	Femme	
Industrie manufacturière	2 780	2 900	2 480	30,1	2 740	2 860	2 450	29,1
Industrie pharmaceutique	3 710	3 930	3 510	51,6	3 500	3 660	3 330	49,2
Cokéfaction et raffinage	4 160	4 180	4 110	17,9	4 050	4 140	3 670	17,7
Industrie des produits à base de tabac					3 840	3 880	3 720	27,7
Industrie fabrication d'autres matériels de transports	3 050	3 120	2 790	23,0	3 650	3 700	3 470	20,7
Industries alimentaires	2 100	2 250	1 910	44,0	2 150	2 310	1 930	41,8
Industrie de l'habillement	2 060	2 700	1 850	75,4	2 470	3 090	2 250	73,6
Industrie du cuir et de la chaussure	2 210	2 610	2 080	75,5	2 200	2 670	2 036	74,6

Source : Insee, Base tous salariés 2021.

Dans l'industrie pharmaceutique, les salaires sont plus hauts en Auvergne-Rhône-Alpes que dans l'ensemble de la France. L'écart est de plus de 200 euros avec le niveau national et de plus de 400 euros avec la France de province. Cet écart s'explique, en partie seulement, par le niveau plus élevé des salaires dans l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes. Mais l'écart n'est que de 40 euros avec la France et de 180 euros avec la France de province.

Autant de femmes que d'hommes et un écart de salaire plus réduit

En Auvergne-Rhône-Alpes, un salarié du secteur sur deux est une femme, contre trois sur dix dans l'industrie manufacturière. Seules les industries de l'habillement et celles du cuir et de la chaussure comptent une plus grande proportion de femmes (pour les trois quarts de leurs effectifs).

Les femmes sont beaucoup plus qualifiées dans l'industrie pharmaceutique (36 % sont cadres) que dans l'industrie manufacturière (21 % de cadres). Elles représentent même plus de la moitié des

cadres du secteur (55 %, contre 28 % dans l'industrie manufacturière). Mais elles sont massivement présentes également dans la catégorie des employés : les trois quarts des salariés de cette catégorie sont des femmes. Elles ne sont minoritaires que parmi les ouvriers (45 %).

L'industrie pharmaceutique reste l'un des secteurs où les femmes sont les mieux payées. En 2021, elles perçoivent en moyenne 3 500 euros mensuels net contre 2 500 euros dans l'industrie manufacturière. Par contraste, les autres industries très féminisées leur offrent des rémunérations bien moindres (salaires autour ou inférieur à 2 000 euros pour les industries du cuir et de la chaussure et pour celles de l'habillement). Malgré cela, les inégalités salariales subsistent entre hommes et femmes. Comme dans l'ensemble de l'industrie, les femmes sont moins bien payées que les hommes (-400 euros, soit 12 % dans le secteur, contre 17 % pour l'industrie manufacturière). Parmi les cadres, un différentiel de salaire de presque 1 200 euros sépare les femmes des hommes.

Dans la région, le contrat à durée indéterminée (CDI) est très nettement

le contrat de référence du secteur (95 % des emplois contre 90 % dans l'industrie manufacturière, taux pourtant élevé). Le CDI est presque aussi courant chez les femmes (94 %) que chez les hommes (96 %). La part des temps pleins parmi les CDI est toutefois plus réduite dans l'industrie pharmaceutique (88 % contre 92 % dans l'industrie manufacturière), en raison d'une plus forte représentation féminine, plus souvent à temps partiel (82 % des femmes sont à temps plein contre 96 % des hommes).

Moins de jeunes salariés dans l'industrie pharmaceutique, moins de seniors également

L'âge médian des salariés de l'industrie pharmaceutique en Auvergne-Rhône-Alpes est très proche de celui de l'industrie manufacturière (44 ans). La main d'œuvre est ainsi plus âgée que pour les salariés de la région (41 ans). L'âge médian est plus élevé dans le secteur pharmaceutique, et dans l'industrie manufacturière dans son ensemble, que dans les autres grands secteurs de l'économie, où cette valeur oscille de 38 à 43 ans (construction, tertiaire marchand ou non marchand). Mais cette similitude entre les âges dans l'industrie pharmaceutique et dans l'industrie manufacturière cache une différence notable. La part des moins de 30 ans est inférieure dans l'industrie pharmaceutique (10 % contre 14 % dans l'industrie manufacturière). Ceci s'explique probablement par le haut niveau d'étude requis pour travailler dans l'industrie pharmaceutique. Les salariés de ce secteur ont en effet fait des études plus longues, et sont donc entrés plus tardivement dans la vie active. À l'opposé, la part des salariés de 50 ans et plus est plus faible dans l'industrie pharmaceutique (31 %) que dans l'ensemble de l'industrie (35 %).

Frédéric Brouillet, Serge Maury,
Anne Reffet-Rochas (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Cette étude repose principalement sur trois sources :

- Les **Estimations annuelles d'emploi** sont issues de la synthèse de sources administratives. Elles permettent de comptabiliser le nombre de personnes en emploi durant la dernière semaine de l'année.
- La **Base tous salariés** (BTS) permet de décrire une année donnée l'ensemble des salariés en fonction de leurs postes, leurs rémunérations, leurs caractéristiques et de celle de leurs établissements employeurs. Elle est produite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) qui sont les déclarations administratives des employeurs.
- Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) permet de décrire une année donnée les emplois salariés et leurs établissements, par localisation géographique, secteur d'activité et type d'employeur.

► Méthodologie

La **variation nette** de l'emploi par catégorie d'entreprises compare le niveau d'emploi de la catégorie à deux dates différentes. Elle permet d'analyser si, en fin de période, davantage de salariés travaillent dans une catégorie donnée d'entreprises.

Toutefois, sur la période, certains établissements ont changé de secteur et ont quitté le champ de l'industrie pharmaceutique (par exemple en devenant une entreprise chimique ou cosmétique). Dans ce cas, il ne s'agit pas de disparitions d'emploi, mais de volumes d'emplois comptabilisés ailleurs.

La **variation à contour constant** permet de neutraliser l'effet relatif aux changements de secteurs. Pour calculer cette variation, l'évolution de l'emploi est répartie en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises.

Ainsi, si une micro-entreprise compte sept salariés en 2020, et devient une PME de 15 salariés en 2021 : deux emplois sont comptabilisés dans les créations d'emploi des micro-entreprises, et six emplois sont comptabilisés dans les créations d'emploi des PME (le seuil déterminant la limite entre les micro-entreprises et les PME étant de neuf salariés). Par contre, si une micro-entreprise de sept salariés est rachetée par une PME, il n'y a ni création, ni suppression d'emploi : il y a un flux de sept salariés des micro-entreprises vers les PME.

Le **salaires** considéré dans cette étude est un salaire mensuel net, par équivalent temps plein. Il ne comprend ni la participation ni l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise.

► Définitions

L'**industrie pharmaceutique** comprend la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques. Elle n'inclut pas le commerce de produits pharmaceutiques (pharmacies).

Les **industries manufacturières** sont des industries de transformation des biens. Elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels. Cette activité correspond à la section C de la NAF rév. 2 et ne comprend pas les industries extractives ainsi que la production, distribution d'énergie et d'eau et la gestion des déchets.

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354).

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

- Les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **micro-entreprises** occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros.
- Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, et ont, d'autre part, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
- Les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

► Pour en savoir plus

- **Fusillier K.**, « En 2018, 6 300 actifs travaillent dans l'industrie pharmaceutique des Hauts-de-France », Insee Flash Hauts-de-France n° 136, mai 2022.
- **Cayssials J-L., Krempf É., Ranvier M.**, « 370 firmes multinationales au cœur de la pharmacie en France », Insee Première n° 1596, mai 2016.

